



PROJET ASSOCIATIF FRAINEAU 2024 - 2029

PREAMBULE

S'inscrivant dans l'évolution des politiques d'action sociale et médico-sociale, ce projet associatif a vocation à présenter nos valeurs et nos spécificités, à soutenir notre légitimité, et à renforcer notre stratégie de développement.

Il encadre et donne une cohérence non seulement aux projets des établissements et services dont nous sommes gestionnaires, ainsi qu'à leur mise en œuvre par le biais des projets personnalisés, mais aussi à toutes les relations avec les autorités de tarification et de contrôle (notamment dans le cadre de la négociation du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens - CPOM). L'articulation entre ces projets doit être à la fois descendante et ascendante.

Il nous accompagne ainsi dans le changement, porteur d'ambition pour l'association tant en ce qui concerne la qualité des prestations offertes qu'au niveau de l'évolution des compétences des professionnels.

Le projet associatif questionne en outre de manière militante le projet de société auquel nous sommes partie prenante.

Les finalités de notre intervention sont les suivantes :

- **Amener chaque jeune à trouver sa place dans la société, une place adaptée à ses capacités, avec autant de bien-être et de bienveillance que possible,**
- **Changer le regard de la société sur le handicap et permettre la rencontre de ces deux mondes encore trop souvent cloisonnés.**

Nous nous inscrivons pleinement dans la définition de la santé selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et sur les 3 axes d'intervention qu'elle propose : *"La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social"*.

Le projet décline ses fondements au travers de l'histoire et des valeurs de l'association. Il rappelle les missions, offres de service, évolutions des problématiques des jeunes et références juridiques avant de définir les axes de développement et points de vigilance.

NOTRE HISTOIRE ³

L'établissement a été créé par Madame FRAINEAU en 1937. Dénommé « Centre de Rééducation de la Providence du Sacré-Cœur » puis « Centre Psycho Médical Fondation FRAINEAU » en 1947, il avait la mission de recevoir des jeunes filles ayant besoin d'une éducation spécialisée confiées au soin des religieuses. Premier orphelinat pour jeunes filles « handicapées » de France ouvert 365 jours par an, le centre s'organise en association loi 1901 en 1949 sous le nom de l' « Association du Centre Psycho Médical Fondation FRAINEAU ». L'établissement reçoit l'agrément définitif de la Sécurité Sociale en 1950 avant d'être habilité en 1952 à recueillir 90 mineurs de plus de 6 ans. Dix ans plus tard, la capacité est réduite à 75 lits pour enfants inadaptés de « débilité légère » de 6 à 18 ans. En 1964, l'établissement obtient l'agrément d'Education Spécialisée pour mineurs de "débilité moyenne" ; les Religieuses de la Providence sont alors secondées par des laïques salariées et quitteront l'établissement en 1976, soit 6 ans après avoir été déclaré d'Ecole privée à l'Education Nationale. L'accueil des jeunes devient départemental et prend la forme d'un internat de semaine. La mixité au sein de l'établissement et la création du premier SESSAD départemental intervenant auprès d'un public déficient intellectuel léger avec ou sans troubles associés voient le jour en 1993.

Dans le cadre de la loi de 2002 rénovant l'action sociale, l'établissement a mis en place et évalue en cas de besoin les outils obligatoires (contrat de séjour, livret d'accueil, règlement de fonctionnement, conseil de la vie sociale, projet institutionnel).

Depuis 2016, l'association a initié une démarche qualité et s'inscrit dans l'évaluation des pratiques professionnelles. Elle a changé de nom et adopté un nouveau logo lui offrant une meilleure visibilité dans la cité.

Après la rédaction d'un projet associatif en 2016, elle a signé un premier CPOM en 2018, autorisant ainsi un plan d'orientations stratégiques et financières pluriannuel. Depuis 2019, une cuisine pédagogique est adossée à un restaurant d'application qui permet son ouverture à l'extérieur.

S'inscrivant dans l'évolution des politiques publiques, et ayant la volonté de répondre aux besoins des jeunes sur le territoire, l'association a créé un Dispositif Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique (DITEP) en 2021 puis elle accueille une entreprise adaptée dont elle est l'unique actionnaire.

En ce début d'année 2024, les établissements et services ont été évalués dans le cadre du dernier référentiel qualité de la Haute Autorité de Santé (HAS).

La signature d'un deuxième CPOM est prévue en 2024 ; de même que la pérennisation d'un dispositif de veille estival.

Nous inscrivons nos interventions dans le respect de cette histoire qui constitue les racines de l'association FRAINEAU et qui en garantit sa pérennité.

I. NOS MISSIONS

L'association assure une mission d'intérêt général au sein de l'économie sociale et solidaire.

Elle est constituée de membres représentant la société civile du cognaçais.

Elle s'adresse à 105 enfants, adolescents et jeunes adultes au travers d'un Institut Médico-Educatif (IME) de 51 places dont 24 en internat de semaine ; d'un Service d'Education Spéciale et de soins à domicile (SESSAD) de 42 places et d'un DITEP de 12 places.

L'I.M.E. (institut médico-éducatif) propose un accompagnement visant à favoriser le développement des apprentissages scolaires, la réalisation de toutes les potentialités et le développement des aptitudes à la vie quotidienne sociale et professionnelle.

L'ITEP (institut thérapeutique, éducatif et pédagogique) constitue un établissement médico-social qui accueille des enfants, adolescents ou jeunes adultes présentant des difficultés psychologiques dont l'expression, notamment l'intensité des troubles du comportement, perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages. Ces enfants, adolescents et jeunes adultes se trouvent, malgré des potentialités intellectuelles et cognitives préservées, engagés dans un processus handicapant qui nécessite le recours à des actions conjuguées et à un accompagnement personnalisé.

L'ITEP a pour mission de favoriser :

- o Une action thérapeutique grâce à un suivi individualisé pour chaque jeune ;
- o Une action pédagogique qui vise à réconcilier les jeunes avec la scolarité et l'apprentissage ;
- o Une action éducative pour le développement de la personnalité et à la socialisation des enfants dans leur vie quotidienne.

L'institut accompagne donc le développement des enfants et adolescents au moyen d'une intervention interdisciplinaire.

Le SESSAD (service d'éducation spéciale et de soins à domicile) est un service médico-social dédié à la prise en charge des enfants et des jeunes handicapés âgés de 0 à 20 ans. Constituées d'une équipe pluridisciplinaire, ses actions visent à apporter un soutien spécialisé aux enfants et aux adolescents handicapés dans leur milieu ordinaire de vie et d'éducation ainsi qu'à leurs familles.

Sa mission se traduit par :

- Des interventions « directes » auprès des enfants (activités éducatives ou de rééducation, visites à domicile, observations et bilans...);
- L'accompagnement des familles ;

- Des temps de travail institutionnels (réunions de synthèse, d'analyse des pratiques, d'équipe de suivi de la scolarisation...), qui permettent d'assurer l'adéquation des prises en charge par le service avec le projet de vie global de l'élève et notamment du projet personnalisé de scolarisation.

L'évolution des ITEP en dispositif a été prévue par la loi de modernisation de notre système de santé de 2016 afin de favoriser l'inclusion dans l'école ordinaire et de créer une offre de services plus diversifiée : accueil de jour, de nuit, suivi ambulatoire, accueil séquentiel...

L'objectif du fonctionnement en dispositif est d'adapter les modalités d'accueil aux besoins évolutifs des jeunes, et de fluidifier les relations entre intervenants pour éviter les ruptures de parcours. Le terme DITEP caractérise le fonctionnement en dispositif intégré des ITEP et des SESSAD.

Nous exerçons nos missions dans le respect du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) et en référence aux Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles (RBPP) de la HAS.

La proximité géographique facilitant le travail avec les familles, nous accueillons des enfants et des jeunes en provenance de Charente et de Charente-Maritime. Notre approche est territoriale jusqu'à administrative. Notre internat modulé poursuit des objectifs éducatifs. Il est donc susceptible d'accueillir des usagers résidant à proximité.

L'association dispose pour orienter sa stratégie d'un conseil d'administration, d'un bureau, et elle réunit annuellement une assemblée générale. Les aspects cliniques et opérationnels sont portés par l'équipe de direction et mis en œuvre par l'équipe de professionnels.

Dans ce grand collectif, chacun à sa place, sa responsabilité et son droit à la parole.

Le patrimoine immobilier, riche d'opportunités, permet d'accueillir les jeunes et les partenaires en toute sécurité, dans un périmètre modulable, convivial et familial, au cœur de la cité.

II. LES REFERENCES LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES

La loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté, la loi du 21 juillet 2009 hôpital, patients, santé et territoires et la loi de modernisation de notre système de santé du 26 janvier 2016 ont fortement réorienté nos interventions vers :

- o Une personnalisation renforcée des accompagnements et une place plus grande laissée aux proches et représentants légaux des personnes que nous accompagnons,
- o La mise en œuvre des droits des usagers, tels qu'énoncés dans la Charte, autour notamment du droit à l'expression et à la participation,
- o Une logique de démarche de projet et d'évaluation de nos pratiques. Cette dernière a été renforcée par la publication d'un référentiel qualité, commun de la HAS (entré en vigueur au 1^{er} janvier 2023),
- o Une meilleure coopération visant la complémentarité des actions dans le cadre d'un parcours de prise en charge.

III. LES EVOLUTIONS DES POLITIQUES PUBLIQUES, SOCIETALES ET DES PROBLEMATIQUES DES JEUNES ACCOMPAGNES

Le droit à la compensation du handicap, porté notamment par la loi du 11 février 2005, a permis une plus forte intégration des personnes en situation de handicap dans la société. Pour autant, certaines situations nécessitent tout de même un accompagnement plus spécifique au sein d'un cadre institutionnel.

Les personnes porteuses de troubles du comportement, de psychoses, de troubles envahissants du développement ou d'autisme, de par la complexité de leurs problématiques, appellent à de nouvelles manières de faire. Des situations complexes aiguës d'enfants accompagnés (y compris au SESSAD) nécessitent des coopérations avec d'autres partenaires territoriaux (notamment sanitaires, sociaux et médico-sociaux) afin de prendre en charge les jeunes dans les trois dimensions de la santé (somatique, psychique et sociale).

C'est ainsi que la capacité d'accueil de l'IME a été redéployée vers des services (SESSAD et DITEP) ; le ratio d'encadrement renforcé, dans un contexte général de rationalisation des coûts.

IV. NOS VALEURS, DES LEVIERS OPERATIONNELS POUR L'ACTION

IV.1 LA BIENVEILLANCE AU SERVICE DU BIEN-ÊTRE

L'association inscrit en valeur première la bienveillance. Elle s'attache à la satisfaction des besoins liés au développement de chacun des jeunes accompagnés, dans le cadre d'une démarche collective culturelle d'écoute attentive répondant à ses attentes.

IV.2 LE RESPECT, L'HUMANITÉ

L'association promeut le respect de l'altérité, des différences, des singularités et des potentialités. Le projet personnalisé est l'un des outils permettant une mise en œuvre effective de ce respect. Le respect des 12 droits reconnus aux usagers par la Charte des droits est un autre de ces outils.

L'association favorise, par la mise en place d'une organisation permettant l'anticipation et la souplesse, une certaine sérénité. La convivialité et la solidarité sont également des valeurs fortes à nos yeux.

IV.3 LE PRAGMATISME, L'ADAPTATION ET LA FLEXIBILITÉ

Nos interventions sont guidées par l'intérêt premier que constitue la réponse aux besoins des jeunes que nous accompagnons, et sur le nécessaire bien-être des professionnels pour mener à bien leur mission.

Il nous faut en permanence nous questionner afin d'être certains que nous sommes la meilleure réponse possible pour chacun des jeunes que nous accompagnons. Nous ne sommes qu'un outil au service des jeunes et de leurs projets.

Il est donc nécessaire de faire bouger l'Institution, l'intérêt des usagers étant toujours supérieur à l'intérêt de l'organisation : il nous faut dépasser les contraintes institutionnelles pour permettre de répondre aux besoins des usagers et des professionnels.

L'écoute et l'empathie traversent nos pratiques, car nul n'est détenteur de la vérité, qui émerge de la pluralité des points de vue. La pluridisciplinarité née de ce croisement des regards est une richesse.

IV.4 L'ÉTHIQUE ET LE PROFESSIONNALISME

La réflexion éthique vise à déterminer « le mieux agir possible » en tenant compte des contraintes relatives à des situations déterminées. Elle vient étayer les compétences professionnelles existantes. Animée collectivement, elle permet de questionner le droit, la morale et la déontologie en situation, leurs vides ou leurs paradoxes.

Il est attendu de tous, chacun dans sa fonction, une implication, un engagement professionnel et une prise de responsabilité.

L'association se doit pour sa part de favoriser la réflexion éthique et le professionnalisme en traitant avec ses professionnels et de manière institutionnelle toute problématique complexe, parfois dérangeante, à laquelle ces derniers pourraient être confrontés.

L'association soutient le professionnalisme et les postures éthiques de ses professionnels, par le biais par exemple de séances d'analyse de la pratique, ou bien encore par la formation ou par le soutien apporté au projet professionnel de chacun.

Le respect du droit du travail, la disponibilité et la stabilité de l'équipe de direction sont des conditions nécessaires à ce professionnalisme.

IV.5 LA PARTICIPATION DE TOUS

Nos méthodes de management sont participatives et nos démarches-projet mobilisent des groupes de travail représentatifs de l'ensemble des catégories de professionnels qualifiés (éducatifs, thérapeutiques et services généraux, administratifs), qui sont dès lors partie prenante de ce grand projet commun.

Au-delà des seuls professionnels et des membres du conseil d'administration, l'association est engagée dans une dynamique permettant l'expression et la participation des usagers et de leurs familles. Leurs avis et/ou propositions (notamment lors du conseil de la vie sociale associatif) viennent enrichir les réflexions concernant le fonctionnement des établissements et services.

Cette participation collective trouve particulièrement à s'appliquer dans le cadre de notre démarche qualité. Cette dernière consiste en un état d'esprit à avoir concernant tous nos axes de fonctionnement. C'est une vigilance de tous les jours, qui prend appui sur des dispositifs de consultation et d'expression. C'est une démarche partagée avec les professionnels, les usagers et le conseil d'administration.

La démarche qualité, visant l'instauration d'une véritable culture au sein de l'association, doit être porteuse d'effets concrets.

Un élément essentiel à sa réussite réside dans la confiance de chacun dans la capacité d'évolution. À ce titre, la mise en œuvre des décisions prises, doit faire l'objet d'une grande vigilance.

Un effort particulier est réalisé au titre de la Responsabilité Sociale des Organisations : mise en conformité immobilière et environnementale ; gestion des déchets ; parc de véhicules électriques ; label « mon restaur responsable » ...

IV.6 L'OUVERTURE A ET SUR L'ENVIRONNEMENT

L'association porte un fort intérêt à l'ouverture de ses établissements et services au partenariat constituant un réel investissement. Non seulement, elle s'ouvre sur l'extérieur mais elle accueille aussi au sein de ses locaux des partenaires territoriaux.

L'association est fortement impliquée dans les collectifs présents sur le territoire (entente, collectif départemental) et autres formes de coopérations (emploi accompagné, « différent et compétent », foyer de jeunes travailleurs, collectivités territoriales, Groupement de coopération sociale et médico-sociale - GCSMS...). Ces dynamiques de territoire permettent de favoriser les interconnaissances, d'être reconnu en tant qu'acteur du territoire à part entière, non pas dans une optique de compétition, mais dans une logique de complémentarité dans la réponse apportée aux besoins que nous identifions.

En outre, souhaitant conserver la taille qui est la nôtre aujourd'hui mais conscients des grandes évolutions du secteur (regroupements, mutualisations, rationalisation...), participer pleinement à ces collectifs nous prémunit de l'isolement et nous implique dans la stratégie territoriale, en qualité d'acteur reconnu.

Nous prenons appui, pour les accompagnements, sur toute ressource pertinente (Éducation Nationale, Établissement et service d'accompagnement par le travail - ESAT, Maisons de retraite, secteur de la pédopsychiatrie, secteur des loisirs et du sport, des transports, lieux de stage...). La richesse de notre environnement de proximité constitue une palette d'outils éducatifs.

L'ouverture sur l'environnement nous permet par ailleurs de faire découvrir un « ailleurs » aux jeunes que nous accueillons sur de longues durées et une ouverture à la citoyenneté.

Par ailleurs, l'ouverture des locaux à d'autres acteurs territoriaux vient enrichir les relations partenariales (centre de loisirs, club de danse...) et participe d'un décloisonnement entre tous et d'un autre regard porté sur le handicap.

La création récente d'une entreprise adaptée au sein des locaux témoigne de l'ouverture de l'association en faveur des jeunes à accompagner.

Le partenariat prend également corps à travers la qualité des relations que nous entretenons avec nos autorités de tutelle et de tarification ainsi qu'avec d'autres partenaires institutionnels (Mutualité Sociale Agricole -MSA-, Caisse d'Allocations Familiales -CAF-, Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités -DREETS-...).

La réciprocité est une condition essentielle à un partenariat de qualité. La formalisation des partenariats à travers des conventions vient les renforcer, en garantissant la pérennité et permet de clarifier les attentes de chacun.

Le respect de ces valeurs constitue le cœur de notre engagement à la bienveillance.

V. LES AXES STRATEGIQUES DE L'ASSOCIATION

- Continuer à s'adapter à l'évolution de notre secteur en termes d'attentes sociétales, dans le respect du cadre légal (droit des familles mais également droit des salariés). L'association s'engage politiquement à rester un acteur principal de l'action sociale et solidaire du territoire dans le cadre d'une démarche inclusive raisonnée et raisonnable tenant compte des limites de chacun.

- Conserver une taille « humaine » en répondant aux besoins des personnes à accompagner sur le territoire. L'association entend poursuivre ses actions, en saisissant les opportunités de projet inclusif, tout en leur donnant du sens conformément à ses valeurs, et en s'appuyant sur une forte dynamique partenariale.

- Éviter l'usure professionnelle en apportant des conditions de travail porteuses de sens permettant de conserver un faible taux d'absentéisme et un turn-over limité.

- Veiller à conserver une attractivité des métiers et à accompagner le changement grâce à la mise en place d'outils participatifs (organisation de réunions de réflexion « diagnostic partagé »).

- Porter une philosophie éducative où la prise de risque est assumée en lien avec les familles.

En effet, nous devons garder à l'esprit le caractère éphémère de notre action dans la destinée des enfants et adolescents accompagnés. Notre intervention s'inscrit principalement dans la période où les outils d'émancipation s'élaborent, où les assises d'un savoir-être se fondent au cœur d'interactions dans lesquelles les sujets concernés sont sous la protection et l'autorité des familles (et plus généralement des lois relatives au statut de mineur), donc peu aptes à mettre en œuvre leurs propres choix.

À cet âge de réaménagement et de découvertes, du point de vue psychologique, physique et social, les équipes éducatives doivent partager avec l'autorité parentale les stratégies d'apprentissage, les étapes qui jalonnent l'acquisition de nouvelles compétences et l'accès aux autonomies de l'âge adulte.

Les projets individualisés intègrent la charge que doivent partager les parents et les équipes éducatives dans le domaine de la gestion des risques au cours de cette brève période où les futurs adultes doivent s'affranchir en sécurité des limites et contraintes qui leur sont imposées par leur statut de mineur, notamment dans le cadre des relations sociales (le monde du travail, l'autonomie de logement, de déplacement, la vie sentimentale et la sexualité...). Les responsabilités sont partagées et assumées par les différents acteurs.

Chacun doit participer à l'établissement de relations de confiance et de bienveillance.

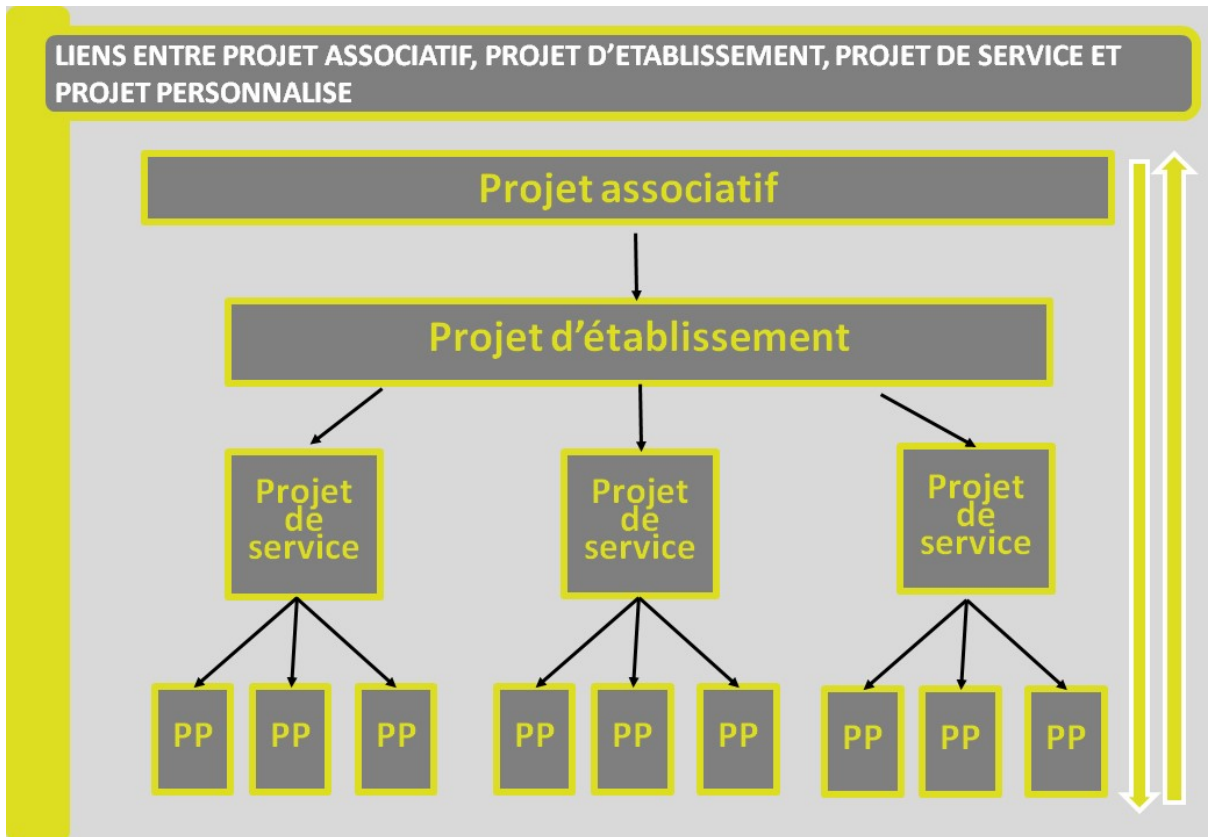
L'établissement de ce contrat est un moyen efficace dans la mise en œuvre des conditions d'épanouissement des personnes en situation de handicap en intégrant les risques, les accidents de parcours et les erreurs ponctuelles comme des épisodes à dépasser et non comme des échecs dévalorisants. Dans le cadre de l'évolution des politiques publiques, l'association, tout en conservant son autonomie, entend poursuivre son engagement politique sur le territoire qu'elle connaît en complémentarité avec les autres acteurs partenaires afin de répondre de manière cohérente aux besoins locaux (notamment au travers de réponses à des appels à projet).

Validé par le conseil d'administration lors de l'A.G. du 29/04/2024.

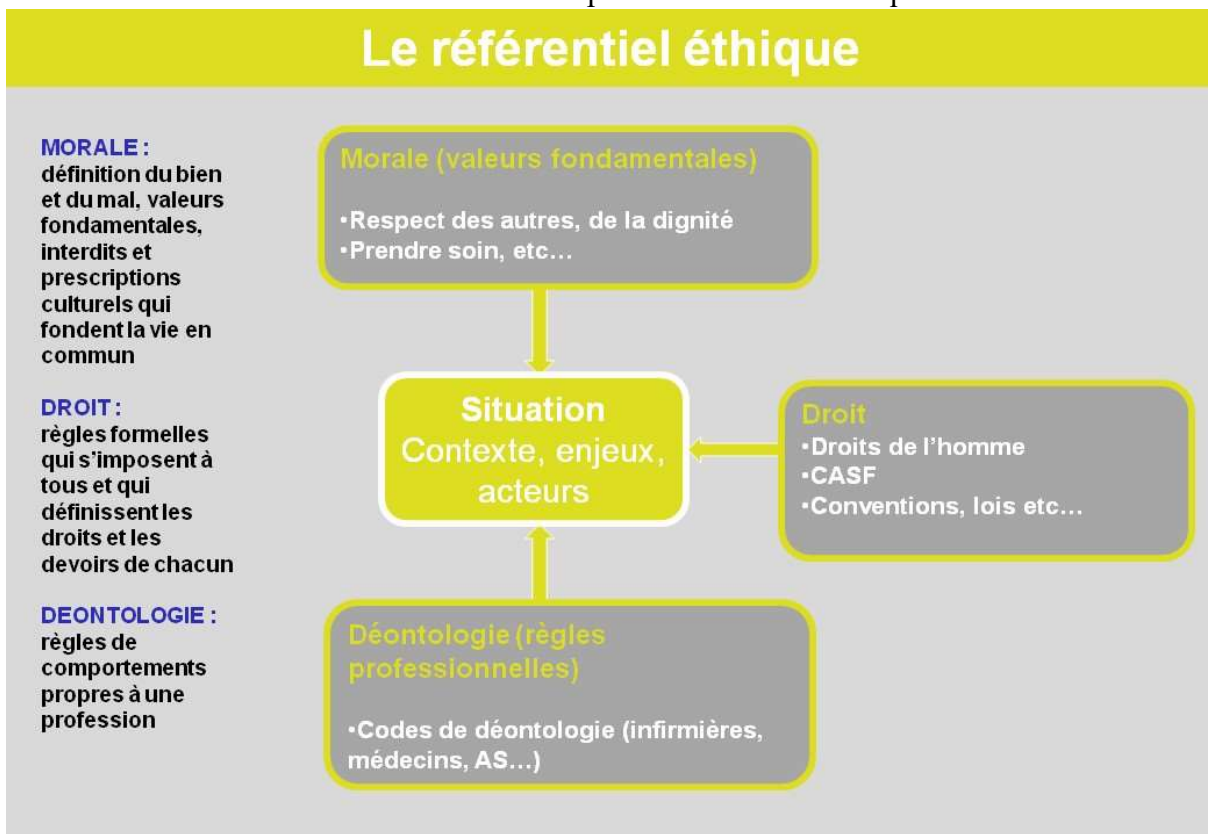
Le Président,

Dominique GUERIN

ANNEXE 1 – Lien entre Projet associatif, Projet d'établissement, Projet de service et Projet personnalisé



ANNEXE 2 – Présentation des éléments composant la réflexion éthique



ANNEXE 3

DE LA FONDATION FRAINEAU A L'ASSOCIATION FRAINEAU : NOTRE HISTOIRE 1936-2016

I.1 Une intuition personnelle, 1935.

Mme FRAINEAU veuve cognaçaise habite seule au 26 rue de Pons une maison trop vaste. Elle s'intéresse à la Paroisse du Sacré Cœur et aux enfants qu'elle catéchise. Elle souhaite trouver une congrégation qui accepte de lui envoyer quelques religieuses qui logeraient chez elle pour le service de la Paroisse et le soin des malades.

Mars 1936, trois premières Religieuses arrivent à Cognac.

Mme FRAINEAU contacte une Assistante Sociale et fait avec elle le projet de recevoir des enfants ayant besoin d'une Education Spécialisée, confiés au soin des Religieuses.

Pour cela une quatrième Religieuse arrive.

Novembre 1936, cinq premières pensionnaires sont accueillies avec joie par Mme FRAINEAU.

Le CENTRE PSYCHO MEDICAL, FONDATION FRAINEAU est créé.

C'est le premier orphelinat pour jeunes filles handicapées de France, il est ouvert 365 jours/an.

Les Religieuses se dévoueront sans compter ainsi que les collaboratrices qu'elles sauront appeler pour les aider.

I.2 Un défi, une ambition

Pour faire vivre et nourrir ces pensionnaires, la prise en charge des Services Sociaux se faisant attendre, une religieuse défriche, enseme, cultive le grand jardin mais aussi soigne les malades, visite les familles affligées et se rend disponible à tout appel de détresse.

Les cognaçais qui apprécient son courage, sa compétence et son dévouement apportent leur aide pour cette œuvre qui débute petitement et dans la pauvreté.

Il faut aussi éduquer, instruire et réjouir les enfants qui vivent ces moments difficiles.

Une première institutrice donne bénévolement quelques heures par jour, une seconde accepte de suivre les cours du Professeur DEBRAY, très réputé à l'époque pour l'enseignement aux enfants inadaptés. Les enfants du Centre progressent et sont heureux, de nouvelles pensionnaires arrivent confiées aux soins des Religieuses et de la modeste équipe éducative.

Il faut agrandir les locaux.

I.3 Une capacité à trouver les moyens

Les « Chais » de la cour sont aménagés en classes au rez-de-chaussée et en dortoirs au 1^{er} étage. L'ancien « clapier » devient le réfectoire.

Le financement de ces travaux importants est assuré en partie par des kermesses animées par de généreux bienfaiteurs.

Le Chanoine offre aux enfants leur première « sortie », un voyage à Royan, première découverte de l'océan.

Nourrir, éduquer, loger, il faut aussi vêtir, chausser et c'est la guerre de « 40 » où tout manque ! Mme FRAINEAU ayant conservé de nombreux coupons d'étoffe de son ancien magasin appelle unecouturière de métier à venir s'installer au 26 rue de Pons. Toutes les compétences sont mises à contribution pour les enfants.

Pour les chausser, sur les misérables galoches à semelles de bois récupérées, une religieuse se fait « cordonnier » et revêt les semelles de caoutchouc.

1940-1944 les temps sont durs. Tout est rationné à commencer par la nourriture et les cartes d'alimentation sont souvent gardées par les familles.

Une religieuse loue un champ, se fait prêter un cheval, laboure, plante des pommes de terre et embauche les filles du Centre, petites et grandes, à la récolte.

I.4 L'adaptation sans rupture.

1948 : les effectifs augmentent, le travail aussi.

Un jardinier est embauché puis sa nièce comme surveillante et une institutrice. Il faut une classe et une éducatrice scolaire de plus. **90 jeunes sont présentes maintenant.**

Une éducatrice technique formera les enfants à tous les travaux ménagers et préparera certaines à une activité professionnelle.

Il ne suffit pas d'avoir les dons et le dévouement requis pour l'éducation de ces enfants, il faut que ces éducatrices soient munies de diplômes leur permettant d'exercer leur fonction.

Une religieuse leur procure cours et sessions qui leur donnent droit de continuer leur mission Éducative. La formation chrétienne des enfants a toute sa place, suivie avec soin par les prêtres de la Paroisse, les Religieuses et les Éducatrices du Centre.

Les temps de loisirs ne sont pas oubliés : Royan, Pontailiac, île d'Oléron, voyages pour « les grandes » Bordeaux, Bayonne, frontière espagnole.

1952 Achat (avec l'aide de la Communauté de la Providence de Blois) du château de Loge Fougereuse en Vendée près de la Châtaigneraie. Le premier départ se fera par des camions de la Maison FIRINO MARTELL ensuite par cars venant de Pons.

Ce superbe lieu sera le séjour de vacances pendant les mois de juillet jusqu'en 1976 (fêtes champêtres, promenades, plages à proximité, vélo...).

1961, les 25 ans du Centre sont fêtés en grande liesse avec les autorités du Lieu, les amis du Centre, les parents des enfants et une forte délégation des Religieuses de la Providence de Blois.

Mme FRAINEAU est décorée du Mérite Diocésain (distinction remise par le Vicaire de l'Evêque d'Angoulême)

1966, Achat de l'immeuble du « 28 rue de Pons » et achat d'un chai qui deviendra la salle de sport. Ouverture de deux nouvelles classes.

Un docteur est engagé pour suivre le développement intellectuel et psychique des enfants.

I.5 La professionnalisation

En 1967 Mme FRAINEAU meurt subitement et en 1970 une religieuse succombe à une crise cardiaque. À la suite de ces événements, la Société des Filles du Cœur de Marie avec laquelle a fusionné la Communauté de la Providence de Blois pourvoit au renouvellement de la Direction du Centre.

C'est une sœur diplômée et expérimentée qui prend la direction de l'ensemble auprès de la DASS d'Angoulême. La directrice de ce secteur exprime sa profonde reconnaissance pour la religieuse avec laquelle la collaboration s'est faite pendant de longues années dans un climat de confiance réciproque et quasi-amicale.

Une institutrice répond de l'enseignement scolaire devant l'Académie et une éducatrice spécialisée vient renforcer l'Equipe.

Transition difficile. Aux enfants fragilisés par le décès de la religieuse s'ajoutent des difficultés financières et matérielles.

Le travail bénévole des Religieuses de la Providence doit être remplacé par celui de laïques salariées et il faut se battre chaque année pour obtenir un « prix de journée » qui puisse équilibrer le budget et continuer l'œuvre si prospère jusque-là.

Les fondatrices (Mme FRAINEAU et sœur Jeanne) avaient su dès le début s'entourer de personnes qualifiées et dévouées et créer entre elles une SCI pour garantir le patrimoine à l'usage du Centre et surtout soutenir leurs efforts avec un dévouement actif et amical qui s'est maintenu au sein des Conseils des Assemblées de gestion fondées par la suite.

En 1976, les sœurs quittent l'Établissement qui devient départemental et prend la forme d'un internat de semaine.

M. GRELLIER accepte de reprendre la Direction du Centre à la grande reconnaissance de tous.

1993 : introduction de la mixité et création d'un SESSAD. La création de ce service correspond à une démarche, complémentaire à l'IME, de prévention en appui sur des interventions auprès des familles.

C'est le premier SESSAD du département intervenant auprès d'un public déficient intellectuel.

Depuis 1936, depuis l'intuition et l'ambition de Madame FRAINEAU,

Les qualités de l'Établissement ont toujours reposé sur l'engagement des personnes qui ont partagé les responsabilités, la capacité à trouver des moyens et gérer des adaptations sans ruptures et une professionnalisation remarquable et remarquée, et cela, encore aujourd'hui.